

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 28

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.

Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND

M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-122

Plan de financement prévisionnel Venelles et liaisons douces

Rapporteur : M. Georges CASTEL

La Commune d'Audierne a engagé un travail de développement, d'identification et de valorisation des liaisons douces (déplacements non motorisés : marche, bicyclette, rollers, trottinette, chemins pour les personnes à mobilité réduite...).

Ce mode de déplacement durable est apprécié tant pour les trajets du quotidien (domicile-travail ou accès aux commerces par exemple) que pour les loisirs (randonnées, promenades) et activités sportives (courses à pied ou à vélo).

Afin de mener le projet à terme, différentes étapes seront à franchir pour améliorer et développer les déplacements doux :

- Établir le bilan de l'existant : recenser l'ensemble des chemins (balisés ou non) et venelles, repérer les itinéraires déjà empruntés et même ceux qui ne sont pas aménagés en tant que tel, identifier les itinéraires à créer,
- Définir le type de liaison douce adéquate : piste ou bande cyclable, voie verte...,
- Anticiper l'usage du maillage recherché,
- Déterminer la nature des aménagements adaptés à l'usage, au confort, à la sécurité et à l'intégration visuelle (matériaux, aménagements paysagers...)
- Sensibiliser les habitants, par une communication efficace.

Ce travail sera réalisé par un maître d'œuvre.

Modalités :

- réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation ;
- création d'outils de communication performants.
- signalétique double (français – breton).

Une demande de financement a été transmise à la Région Bretagne au titre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne ». Un plan de financement prévisionnel est proposé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant
Etude par le maître d'œuvre et cartographie	20 000,00 €	Etat - DSIL 2021	70 000,00 €
Travaux (signalétiques et aménagements paysagers)	120 000,00 €	Conseil Régional - Bien vivre en Bretagne	24 000,00 €
		Autofinancement	46 000,00 €
TOTAL	140 000,00 €	TOTAL	140 000,00 €

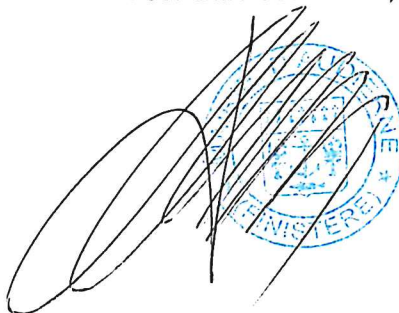
Vu la délibération 2022-017 du 1^{er} mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,
Vu la délibération 2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- valider le plan de financement prévisionnel pour « Venelles et liaisons » tel que proposé ci-dessus ;
- finaliser la demande de financement au titre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne » de la Région Bretagne en fournissant tout document nécessaire ;
- autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs à la subvention.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS